CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (VÉHICULE NON AMÉNAGÉ)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, constructeur, certifie

a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP

2. Marque : IRISBUS

3. Type : C61074 Version : 6C

4. Numéro d'identification (1) :

V	N	E	C	6	1	0	7	4		M	0	0			

5. Carrosserie : AUTOCAR NON AMÉNAGÉ

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 21 CV

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : sans objet

9. Dimensions :
   - Largeur (m) : 2,500
   - Longueur (m) : 11,990
   - Surface (m²) : 29,97

10. Poids total autorisé en charge (kg) : 18500

11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule livré : sans objet

12. Poids total roulant autorisé : Néant

13. Charge utile du véhicule livré :

14. Niveau sonore de référence (dBA) : 92

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1540

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus (voir NOTA 2 et RAPPEL).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule de transport en commun livré non aménagé et désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat d'aménagement conforme à l'annexe XI de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé
Attention à la conformité du point 2.8 (limites minimales relatives aux poids à vide).

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture ;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant Procès-Verbal de Réception par Type n° RT 10324 du 15 mai 2001)

Je soussigné, IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort des usines équipé :

a)	D'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400", (sans incidence sur poids) (Voir point 7.9 de la notice descriptive - Freinage)	Oui
b)	D'un ralentisseur par compression (sans incidence sur poids) (Voir point 7.9 de la notice descriptive -Freinage)	Oui
c)	D'un limiteur de vitesse intégré au cabulateur moteur (Voir point 4.5.1 de la notice descriptive - Transmission du Mouvement)	100 km/h
d)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR) (Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage)	Oui
e)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (Voir point 7.2.1. de la notice descriptive - Freinage)	Oui
f)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants) (Voir point 8.5.4 de la notice descriptive - Carrosserie)	Oui
g)	Le véhicule est équipé de ceintures de sécurité	* Oui (Version 6A) Sans objet (Version 6C)
h)	De sièges permettant l'application de la règle des « trois pour deux » (cas de transport d'enfants)	* Oui (Version 6A) Sans objet (Version 6C)

NOTA : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 10.3 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage), aux dispositions de la directive 98/77 * 99/96A (EURO 3) et aux dispositions du règlement 13R09 (complément 4) relatif au freinage.

* Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

Fait à LYON, le :

402

AXER : 12289.

AXER

IRISBUS

RT 10324
15 mai 2001

Description du véhicule C61074

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : **IRISBUS FRANCE**
Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944
69200 VENISSIEUX

0.2 Marque : **IRISBUS**
0.3 Genre : TCP
0.4 Type : **CG1074 – Versions : 6A – 6C.**
6A : véhicule équipé de ceintures de sécurité.
6C : véhicule non aménagé.
0.5 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22,5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :
- indices de charge égal ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	6500	12000
Indice*	149 / ...	... / 146

* Indice de vitesse ≥ K (110 km/h)

1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses assemblées par soudure.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Poids total autorisé en charge : 18500
2.2 Poids total roulant autorisé : néant
2.3
2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 6500
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 12000
2.5 Voie avant : 1,953
2.6 Voie arrière : 1,800
2.7 Empattements : 6,270

VÉHICULES CARROSSÉS EN SÉRIE

2.8 Poids à vide maximale du véhicule aménagé en série (version 6A) en ordre de marche
2.8.0 Total : 11800
2.8.1 Sur essieu 1 : 3900
2.8.2 Sur essieu 2 : 7900
2.8 Poids à vide minimale du véhicule en ordre de marche
2.8.0 Total : 11000
2.8.1 Sur essieu 1 : 3580
2.8.2 Sur essieu 2 : 7420
2.9 Porte-à-faux AV : 2,355
2.10 Porte-à-faux AR : 3,365
2.11 Longueur hors-tout : 11,990
2.12 Largeur hors-tout : 2,500

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : F2BE1682G _ _ _ _ _
3.1.1 Marque : IVECO
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 115
3.4.2 Course (mm) : 125
3.4.3 Cylindrée (cm3) : 7790
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 228
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2050
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 125
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1080
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2250 ± 50
3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant : 1 de 320 litres, en arrière de l'essieu 1
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
3.14 Type de filtre à air : sec
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
3.20 Niveau sonore au point fixe
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 92
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 1540
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : en arrière de l'essieu 2, côté gauche, sortie horizontale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque située à côté de la plaque constructeur dans la soute à bagages avant droite.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : boîte mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S 1600)
4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm)
295 / 80 R 22.5 (3185).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr / min (avec pont 1 / 3,21) :

Avec boîte ZF 6S 1600 :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72	1 / 3,21 ou 1 / 3,73	1	1 / 24,781	7,71
2 ème	1 / 4,42			1 / 14,188	13,47
3 ème	1 / 2,66			1 / 8,539	22,38
4 ème	1 / 1,79			1 / 5,746	33,25
5 ème	1 / 1,28			1 / 4,109	46,51
6 ème	1 / 1,00			1 / 3,21	59,53
AR	1 / 7,1			1 / 22,791	8,39

4.5 Vitesse maximale : environ 136,9 km / h au régime de régulation à vide.
4.5.1 Limitation de vitesse : par dispositif électronique; 100 km / h dans tous les cas.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : 2 coussins pneumatiques à double effet, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement.
5.2 Arrière : 4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 23

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.1.1 Les caractéristiques techniques du freinage de ce véhicule, prises en conjonction avec sa puissance massique, lui permettent de bénéficier de la mention :
« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h »
7.2 Répartiteur de freinage : NON.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série.
Dispositif comportant un capteur par roue ; regulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV (catégorie 1).
Dispositif antipatinage (ASR) : oui.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits AV et AR.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique à ressorts.
7.6 Assistance des freins : sans objet.
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé : 120 Litres. Réservoir commun haute pression : 40 l, circuit avant 20 l, circuit arrière : 20 l, circuit de stationnement : 20 l, Servitudes : 20 l.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants rouges sur planche de bord. 1 par circuit.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par chute de pression.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en série : électromagnétique sur transmission et frein par compression.
Nota : Chacun des ralentisseurs satisfont, en ce qui les concerne, à l'essai de type II bis.

8 CARROSSERIE (ne concerne que les véhicules carrossés et aménagés en série ainsi que les véhicules carrossés en série et non aménagés ; pour ces derniers, seuls les points pertinents de ce chapitre sont à prendre en considération)

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.
version 6A : véhicule équipé de ceintures de sécurité.
version 6C : véhicule non aménagé

8.1.1 Nature :

8.1.2 Aménagements particuliers

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A - 6C	Médiane	Sans	3	3 en avant de l'essieu 2	5,15

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles emboutie assemblés par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, avec deux détecteurs d'incendie.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : deux trappes d'évacuation des passagers dans le toit

8.3 Nombre de places

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES						
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout	Nombre total de places	
		Maxi	Mini	Maxi	Maxi	Mini
6A	Médiane	60 **		29	89	60
6A	Médiane	59 *		0	59	48
		58 **		28	86	48
6A	Médiane	48 **		23	71	46

* : avec siège convoyeur — ** : sans siège convoyeur

8.3.2 Places debout : ce véhicule peut recevoir un maximum de 29 places debout.
Les strapontins sont interdits.

8.3.3 Places enfants : application des "trois pour deux" pour le transport d'enfants :

Version 6A :	OUI
Version 6C :	À VÉRIFIER APRÈS AMÉNAGEMENT

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total :
- siège conducteur : 1
- sièges passagers : 47 à 59.
- siège convoyeur : en option

8.4.2 Équipements particuliers :
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers en version 6A : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points.
Siège de convoyeur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges décalables : non.
Sièges basculables : non.
Sièges à dossier inclinable : oui.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
À l'avant		Médiane		À l'arrière		
Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
/	1	/	1	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé.

8.5.3.1 Porte de service : 2 à 2 vanteaux s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.2 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.3 Porte de secours : néant.

8.5.3.4 Autre porte : néant

8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes (battantes - louvoyantes)	Nature de la commande (manuelle - électropneumatique)
Service ou Secours	Louvoyantes	Électropneumatique

Les portes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de secours intérieure et extérieure.
L'ouverture des portes répond aux prescriptions concernant le transport d'enfants.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement

Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	Trappe d'évacuation des passagers
Côté gauche		Côté droit			
Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
6	2	6	2	1	2

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule et trappes par éjection.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.

9.2 Feux de croisement : 2.

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 latéraux : 4 sur chaque face.

9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Feux de changement de direction

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux de freinage : 2 indépendants.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 2 indépendants.

9.8.2 Latéraux : 4 indépendants sur chaque face.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière : 2 indépendants.

9.11.2 Avant : 2 indépendants, en option.

9.12 Feux d'encombrement

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :

9.14.1 Feux de changement de direction : 2 (groupés avec les feux d'encombrement arrière)

9.14.2 Ou : feux de détresse : 2 (groupés avec les feux d'encombrement arrière)

9.14.3 Feux de freinage : 2

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs
Rétroviseurs de surveillance : 2 intérieurs

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : oui.

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : située dans la soute à bagages avant droite.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre, sur traverse avant.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	C	6	1	0	7	4	*	**	0	0	0	0	0	1

Code constructeur | Descripteur | (*) Code année fabrication | (**) Usine de fabrication | Indicateur

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	C	6	1	0	7	4	*	M	0	0	3	2	6	5

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute à proximité de la cloche d'embrayage.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : sans objet.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.

11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 240 - essieu 2 : 155.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : 80 - essieu 2 : 45.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange	Circuit 1
Bleu	Circuit 2
Vert	Circuit frein de parc
Marron	Servitudes.

11.8 Observations :
- dessiccateur en série (avec réservoir d'une capacité de 4,5 litres).

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant dûment accrédité que le véhicule numéro VNEC61074YMC03265, présenté comme prototype des véhicules de marque IRISBUS, type C61074, livrés :
- aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97 et R.103 à R.105 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
- non aménagés, satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.104 et R.105

Nota 1 : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise Nombre de places assises 60 (véhicule à nombre de places variable)

Fait à LYON, le 15/05/ 2001
L'Attaché à la division des Contrôles Techniques
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 10324
Fait à LYON, le 15/05/2001
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (VÉHICULE AMÉNAGÉ EN SÉRIE)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, constructeur certifie

a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP

2. Marque : IRISBUS

3. Type : C61074 Version : 6A

4 Numéro d'identification (1)

Version 6A : V N E C 6 1 0 7 4 M 0 0

5 Carrosserie : AUTOCAR

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 21 CV

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) à porter sur la carte grise : 60
(Véhicule à nombre de places variable).

8.1 Nombre de places de l'aménagement livré : ___ (1)

9 Dimensions :

Largeur (m) :	2,500
Longueur (m) :	11,990
Surface (m²) :	29,97

10. Poids total autorisé en charge (kg) : 18500

11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule livré (1) :

12. Poids total roulant autorisé : Néant

13. Charge utile du véhicule livré (1) :

14. Niveau sonore de référence (dBA) : 92

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1540

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire dans le cas du véhicule aménagé en série (voir NOTA 1 et RAPPEL).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le

Pour être livré à :

Fait à LYON, le

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

(1) À compléter.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule aménagé ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture :
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines